

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS, avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agencé de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT :
81 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } 81 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la semaine : La question de l'enseignement libre en France; les affiliés de la franc-maçonnerie occupent les premières places à la tête des académies; malaise qu'éprouvent les catholiques en présence du libéralisme en France. — Ouverture de la deuxième Session du quatrième Parlement de la Puissance du Canada; discours de Son Excellence le Gouverneur-Général. — Quelques observations faites par M. F. Houde, député de Maskinongé, à l'occasion de la question de rapatriement et de la colonisation au Nord-Ouest. — M. R. P. Vallée, député de Portneuf, émet l'idée que l'on doit aussi promouvoir le développement agricole du Lac St. Jean.

Causerie Agricole : Qualités des terres (Suite). — Terres neuves, novales, terre en friche, terre en jachère, terre portée, terre reposée et terre meuble. — Des moyens d'amender, améliorer et corriger les différentes terres rapportées; des engrais, des fumiers convenables et des labours faits à propos.

Sujets divers : L'avenir du Nord-Ouest. — Colonisation: Nombre total des lots vendus ou ayant billets de location dans les cantons de Pohénégamook, Chabot, Paluchaud et Chapais, comté de Kamouraska. — Suivant la condition du sol, les pierres peuvent être utiles ou nuisibles à la végétation.

Bibliographie : "L'anglicisme, voilà l'ennemi." — Causerie faite au Cercle Catholique de Québec, par M. J. P. Tardivel, l'un des rédacteurs du Canadien.

Récettes : Moyen de guérir les scorbutiques et autres blessures des chevaux. — Méthode pour conserver les pommes de terre entières pendant plusieurs années.

Feuilleton de la "Gazette des Campagnes." — Ceux qui voudront s'abonner à la Gazette des Campagnes peuvent obtenir les premières livraisons de "La fille du Marquis" afin d'avoir cette intéressante histoire au complet.

REVUE DE LA SEMAINE

La question de l'enseignement libre en France occupe l'attention de Chambres. Au Sénat, on y discute la première des lois Ferry, celle qui supprime le conseil supérieur de l'instruction publique, et le remplace par un haut comité composé exclusivement de fonctionnaires de l'université. Ce conseil aura la haute main sur l'enseignement public.

En attendant que cette loi soit sanctionnée, M. Ferry place à la tête des académies et des facultés les hommes les plus hostiles à la religion; la plupart sont des compères en franc-maçonnerie. Il vient de nommer à la fameuse chaire de l'Histoire de religions un ennemi passionné du christianisme, M. A. Réville. Ainsi la France catholique paiera un haut salaire à un sectaire chargé de dénigrer sa religion. Heureusement le catholicisme ne s'en portera pas plus mal, et la république ne s'en portera pas mieux!

Nous serions peut-être portés à soupçonner d'exagérations ces faits qui nous sont rapportés par les journaux catholiques publiés en France, comme on s'est plu à l'insinuer quelque part. Voici cependant l'extrait d'une lettre que M. J. A. Chicoyne, de Sherbrooke, recevait il y a quelques jours de France, de la part d'un de ses amis, qui nous donnera une idée du malaise qu'éprouvent les catholiques en présence des progrès du libéralisme; nous l'empruntons au *Pionnier de Sherbrooke* :

"..... Hélas! en me réjouissant de voir que le Canada est resté si Français, c'est à dire si religieux, et si plein d'urbanité, pourquoi faut il que j'aie à établir une comparaison avec les Français de la France qui ne sont plus eux-mêmes, du moins dans les régions où l'on pense, où l'on écrit, d'où l'on gouverne. Pauvre peuple Français! depuis un siècle nous le pressoir de la Révolution qui semble avoir pris à tâche de lui faire perdre le sentiment de sa grandeur passé en arrachant de son cœur toutes les nobles traditions, et de son esprit toutes les idées d'honnêteté

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

et de justice. Et cependant en dépit des mensonges éhontés, ou des flatteries hypocrites des gouvernements d'aventure, césariens ou autres, qui se sont succédés depuis 89, la masse est encore bonne; mais que de victimes, ils ont faites !.....

« Notre société est affreusement malade. Chaque jour emporte un lambeau de nos libertés religieuses et nous rapproche de la persécution. Jusqu'où ira-t-elle ? Bien loin, si l'on ne fait attention qu'au déluge d'abominations qui se publient sous forme de journaux, de brochures, de dessins, et dont le peuple fait sa nourriture quotidienne, surtout dans les villes. Corrompre les ouvriers, pour s'en faire de dignes instruments, telle est l'ambition des ennemis l'Église... »

« Puisse le Canada d'origine française, ne pas se laisser prendre aux appâts séducteurs de la révolution et du matérialisme. Qu'il demeure ce qu'il est : catholique avant tout. Vraiment quand je considère comme vous vous êtes conservés à travers ce siècle de corruption générale, je suis tenté d'admettre que vous avez été séquestrés de la France en temps opportun et qu'après tout, la conquête fut peut-être pour les Canadiens-français un événement providentiel..... »

— Jeudi, le 12 février courant, Son Excellence le Gouverneur-Général a ouvert la deuxième Session du Quatrième Parlement de la Puissance du Canada, par le discours suivant du Trône :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je suis heureux de vous rencontrer, de nouveau, au moment où vous vous réunissez pour l'expédition des affaires du pays.

Le Canada a été favorisé d'une récolte abondante, pour laquelle nous devons remercier la Providence; le commerce et l'industrie, qui étaient depuis si longtemps en souffrance, et dont le mauvais état pesait si lourdement sur le peuple, ont éprouvé, en même temps, une reprise marquée; je vous en félicite cordialement.

Ce retour de prospérité doit être pour nous un motif de compâtrer plus vivement aux souffrances de ceux qui n'ont pas été favorisés au même degré: de nos frères d'Irlande, plongés dans une si grande détresse; et je vous engage à vous occuper des moyens à prendre afin de témoigner, d'une manière tangible, la sympathie que nous éprouvons pour eux dans leur malheur.

Nous devons nous réjouir de la forte émigration qui, pendant le cours de l'année, s'est portée de l'Angleterre, des États-Unis et même des anciennes provinces de la Confédération, vers notre Nord-Ouest.

La visite faite en ce pays par deux des membres de la Commission Royale nommée pour s'enquérir des causes de la crise agricole en Angleterre, ainsi que les rapports si favorables faits par les agriculteurs anglais qui sont venus à la demande de mon gouvernement pour étudier les ressources de notre agriculture, contribueront, je n'en doute pas, à activer encore davantage l'émigration pendant la présente année. Des mesures nouvelles devront être prises en vue de cette émigration anticipée, et votre attention sera particulièrement appelée sur cette matière.

Les travaux de construction du chemin de fer du

Pacifique Canadien, du Lac Supérieur à la rivière Rouge, ont été poussés avec toute la rapidité possible, et il n'y a aucun doute que cette section sera ouverte au trafic au temps fixé par les contrats. Une autre section de près de cent milles de long, s'étendant de la Rivière Rouge à la frontière occidentale du Manitoba, a aussi été donnée en entreprise, en vertu des pouvoirs accordés par le parlement à la dernière Session, et des soumissions seront demandées prochainement pour la construction d'une autre section de cent milles, commençant à la frontière ouest du Manitoba et devant servir de continuation à la première.

Ces deux sections traversent un des pays les plus fertiles de monde, qu'elles doteront avant peu d'une voie de communication magnifique. À la suite de l'exploration de la ligne entre le Port Simpson et la Passe de la Rivière de la Paix, il a été décidé d'adopter le tracé de Burrard Inlet, et l'entreprise a été donnée, par contrat, pour la construction de cent vingt-sept milles du chemin entre Emory's Bar, sur la Rivière Fraser, et la traverse de Savona.

Ces travaux seront poussés vigoureusement, et commenceront dès les premiers jours du printemps. Ils assureront la construction de la partie la plus difficile du chemin de fer du Pacifique Canadien, et mettront en communication le fertile district de Kamloops et la capitale de la Colombie Anglaise.

L'adoption d'un système de rigoureuse économie dans l'administration du chemin de fer Intercolonial, a permis d'effectuer une réduction considérable dans les dépenses sans nuire à l'efficacité du service, et nous avons tout lieu de croire que son entretien a, de ce jour, cessé d'être une charge sérieuse pour le pays.

Les ressources sur lesquelles les Indiens du Nord-Ouest ont coutume de compter pour leur subsistance, ayant complètement fait défaut, il a fallu venir en aide à cette population et encourir de grandes dépenses pour les empêcher de périr de faim.

Il est à espérer que les efforts qui se font actuellement pour maintenir les différentes bandes sur les réserves, et les induire à cultiver la terre, auront l'effet de prévenir désormais la nécessité de ces demandes répétées de secours.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Le Budget pour l'année prochaine vous sera présenté sous peu. En le préparant, on a apporté toute l'économie compatible avec l'efficacité du service.

Vous serez heureux d'apprendre que l'effet du tarif de la Session dernière sur le développement des diverses industries du pays, a été, en somme, très satisfaisant.

L'expérience qui, a été acquise, depuis sa mise en opération, en mars dernier, a démontré l'avantage de certaines modifications sur lesquelles votre attention sera appelée.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Diverses mesures relatives à la réorganisation du Service Civil, à la consolidation des lois du Revenu de l'Intérieur, et pour amender les actes concernant les Terres de la Couronne, les Travaux Publics, les Sauvages du Nord-Ouest, et la Police montée, vous seront soumises.

Les divers actes d'incorporation des Banques de la Puissance expireront l'année prochaine, et le moment paraîtrait opportun pour reconsidérer notre système de banque, ainsi que notre système de cours monétaire en autant qu'il s'y rapporte.

Vous aurez probablement à vous occuper des lois touchant la banqueroute commerciale.

L'accroissement de notre commerce extérieur, qui se développe constamment, et la perspective de modifications prochaines que pourrait apporter le gouvernement de Sa Majesté dans les rapports commerciaux de l'Angleterre avec les pays étrangers, sont des sujets qui demandent notre plus sérieuse attention, et toute notre vigilance; tandis que notre développement rapide soulève sans cesse des problèmes importants qui requièrent l'intervention et l'assistance du Gouvernement Impérial. C'est pourquoi je vous recommande, avec l'assentiment de Sa Majesté, de ratifier la nomination d'une personne qui soit chargée en permanence de représenter le Canada à Londres et de veiller sur les intérêts canadiens.

Les sujets que je viens d'énumérer sont d'une haute importance, et je les sou mets à votre sérieuse considération avec une confiance entière dans votre sagesse et votre patriotisme.

M. Richie, député pour Halifax, a proposé l'adresse au discours du Trône; M. Fréd. Houde, député de Maskinongé, a secondé l'adresse.

Nous empruntons au discours que fit M. Houde on cette circonstance, les lignes suivantes sur la question de repatriement:

"J'espère, dit-il, que cette année, l'on mettra à exécution le projet patriotique conçu par l'Hon. Ministre de l'agriculture, il y a sept ans. Nous encouragerons aussi le repatriement en donnant aux canadiens qui sont émigrés aux Etats-Unis la facilité de revenir au pays et de s'établir dans le Nord-Ouest. Nous n'aurons jamais de meilleurs colons que nos compatriotes, et ce repatriement sera l'un des moyens les plus efficaces de faire connaître les avantages que peuvent trouver les colons au Nord-Ouest. On pourrait peut-être prétendre que, au lieu d'encourager les Canadiens qui sont aux Etats-Unis, il serait préférable de favoriser ceux qui sont parmi nous et qui voudraient s'établir à Manitoba. A cette objection je répondrai que le gouvernement fédéral n'a pas autant d'intérêt à transporter au Nord-Ouest aucune partie de notre population établie dans les autres provinces qu'à y attirer ceux qui sont à l'étranger. J'espère que les prix des terrains seront fixés aux taux les plus modérés, et que nous empêcherons autant que possible les spéculateurs de s'en emparer....."

M. R. P. Vallée, député de Portneuf, dans son compte rendu des délibérations de la Chambre des Communes, au *Courrier du Canada*, faisait il y a quelques jours les remarques suivantes au sujet de cette importante question:

"..... Tout en consacrant une très-grande partie de nos ressources pour le développement de l'Ouest, il faut bien prendre garde d'oublier le développement de l'Est.

"Si nous voulons faire de l'Ouest le grenier du Canada, il faut en même temps créer un grenier dans l'Est, afin de nous prémunir contre les années de

revers, de manque de récoltes, qui pourraient survenir de temps à autre dans l'Ouest.

"Or ce grenier de l'Est peut être ouvert dans le vaste, abondant et fécond territoire du Lac St. Jean.

"Il est de bonne politique, croyons-nous, de ne pas négliger l'ouverture prompte, prochaine de ce beau pays de l'Est.

"Quand la récolte manquera dans l'Ouest, le territoire du Lac St. Jean pourra subvenir à ce malheur.

"Il y a là une idée qui mérite attention, étude et développement.

"Avant peu cette question sera soulevée devant les Communes, et nous osons espérer que le Gouvernement y donnera sa sérieuse considération....."

CAUSERIE AGRICOLE

QUALITÉS DES TERRES (Suite).

C'est la fécondité qu'on doit chercher dans la terre: pour la rencontrer il faut que les mottes n'en soient ni blanches ni noires, que ce ne soit ni un sable maigre et sans aucun mélange ni de terre ni de l'argile pure, ni de caillou grossier, ni du gravier sec, ni une poussière jaune aussi maigre que la pierre même, ni une terre salée, amère ou bourbeuse, ni un terrain sablonneux et caillouteux.

On la reconnaîtra si, après avoir versé sur une petite motte de cette terre de l'eau douce, et l'avoir pétrie entre les mains, on remarque qu'elle est gluante et que ses parties sont adhérentes entr'elles. De même, si après avoir fait un trou en terre, on vient à le remplir de la terre qu'on en avait tirée, et qu'il s'en trouve de reste, c'est une preuve que cette terre est grasse; comme s'il n'y en avait pas assez pour la remplir, c'est une preuve qu'elle est maigre; s'il n'y a que ce qu'il faut pour gagner le niveau du terrain, c'est une preuve qu'elle est d'une qualité qui tient du milieu entre la graisse et la maigreur.

On connaît la douceur d'une terre au goût qu'elle aura, lorsqu'en en aura pris une motte dans la partie du champ qui plaira le moins, et qu'on l'aura fait détrempé dans un vase de terre cuite rempli d'eau douce.

Si les arbustes qu'une terre produit sont lisses, brillants, hauts et féconds, sans qu'il s'en trouve de tortus de stériles, ni de petits qui languissent faute de nourriture.

Quant à la position des terres, elles ne doivent ni être assez plates pour que l'eau y reste dans un état continu de stagnation, ni assez perpendiculaires pour qu'elle n'y fasse aucun séjour, ni enterrées de façon que les mauvais temps et la chaleur s'y fassent sentir avec excès. Le plus grand avantage que l'on puisse désirer dans une terre, est qu'elle participe à toutes ces qualités à la fois sans prépondérance de la part d'aucune, de façon que ce soit ou une campagne ouverte dont la pente insensible laisse écouler les eaux de pluie, ou un coteau dont l'élévation soit douce, ou une vallée peu profonde, et où le courant de l'air ne se trouve point resserré, ou une montagne qui soit protégée contre les mauvais vents, soit par une montagne qui sera vis-à-vis d'elle, soit par quelque autre genre de ressource, ou qui soit couverte de

forêts ou d'herbes au cas qu'elle soit trop rude et trop élevée.

Mais, comme il y a de plusieurs espèces de terres, telles que les terres compactes ou celles que ne sont point épaisses, les terres sèches ou humides, et que la plupart de ces genres isolés sont vicieux, quoique leur jonction soit souvent nécessaire, à cause de la différence des semences, il faut choisir de préférence un terrain qui, étant tout à la fois gras et meuble, soit dans le cas de rendre beaucoup par sa production, sans exiger un grand travail. On mettra dans la seconde classe le terrain gras, qui étant compact, exige cependant beaucoup de travail. Mais le pire de tous les terrains est celui qui sera tout à la fois sec et compact, et maigre ou froid; il ne faudra pas moins l'éviter qu'un terrain pestilentiel.

Terres usées. — Toutes les terres s'usent, ou, pour parler selon l'art, s'effritent avec le temps; les bonnes comme les mauvaises, avec cette différence, que les premières ne s'épuisent pas si vite, et se rétablissent bien plus aisément. Il n'y a même que la quantité des productions forcées et étrangères qui les épuisent, mais non pas celles qui leur sont naturelles et volontaires. Ainsi, la terre d'un bon pré, loin de s'user à nourrir l'herbe qu'elle donne tous les ans, en produit toujours de plus en plus; mais si au lieu d'herbe, on la force à porter du blé ou quelque autre production qui lui est étrangère, sa fécondité diminuera promptement et à la fin elle s'usera tout à fait, par conséquent il est donc de l'intérêt de ne pas forcer la nature.

Il faut aussi remarquer que fort souvent la terre est usée pour une certaine espèce de fruits qui ont absorbé tous les sels qui leur étaient propres, sans que cela empêche la même terre de réussir encore fort bien en quelque autre espèce, pour laquelle elle aura une substance neuve et des sels suffisants pour faire différentes sortes de productions, successivement les unes après les autres. C'est ainsi que les terres qui, les premières années ont rapporté du blé, du méteil ou du seigle, se sèment après ce temps en d'autres produits, parce qu'elles ne sont pas capables de produire de nouveau les mêmes fruits; mais elles ont encore de quoi fournir aux moindres grains. De même que sur une terre qui a servi longtemps au verger, que l'on désire renouveler parce que les arbres fruitiers qui s'y trouvent laissent à désirer sous le rapport de la végétation, l'on ne peut y planter les mêmes espèces d'arbres fruitiers; le pommier ne peut remplacer un autre pommier, parce que la terre est usée à cet égard.

On doit s'appliquer à connaître et la qualité et l'état actuel de chacun de ses fonds de terre, afin que, par le repos ou par le changement, on soulage ceux qui s'effritent, et que pendant qu'on les rétablira par les fumiers et par l'adoucissement du travail, on les fasse toujours servir à quelque autre usage. Une terre n'est jamais assez usée pour demeurer absolument inutile, pourvu qu'on lui donne les secours nécessaires.

Des terres neuves, novales et autres. — Pour l'intelligence parfaite des opérations de l'agriculture, il reste maintenant à connaître ce que c'est que terre neuve, terre novale (nouvellement défrichée), terre en friche, terre en jachère, terre portée, terre reposée et terre meuble.

10. On appelle terres *meubles* celles qui sont faciles à labourer et qui ont de la substance. Elles ont de grands avantages pour la facilité de la culture; c'est pour quoi il ne faut rien épargner pour *ameublir* celles que l'on a, à force de labours et d'engrais.

Les terres meubles sont principalement bonnes en jardins, elles sont bonnes aux grains et à toutes sortes de plantes, parce que les racines et les tiges s'y étendent aisément; ces sortes de terre boivent facilement l'eau des pluies et des arrosements, et cependant elles conservent toujours assez d'humidité pour la végétation; le soleil les chauffe aisément et les rend habitives.

20. Terre en *friche* est une terre qu'on ne cultive pas et qui ne rapporte rien; défricher une terre, c'est la mettre en valeur par le labour. On défriche aussi les bois et les prés pour en faire des terres de labour.

30. Terre en *jachère* est celle qu'on laisse reposer pendant un an pour être chargée en blé l'année suivante. Toutes les terres à grains, que l'on conduit par *soles*, ont une année de repos tous les trois ou quatre ans. Il y a des moyens de faire rapporter une terre tous les ans, sans la laisser reposer.

Le repos est le principal moyen pour rétablir, dans les terres, les sucs et les sels que leurs productions ont emportés.

C'est moins aux jachères qu'on donne le nom de terres *reposées*, qu'aux terres qu'on laisse arbitrairement en non valeur, pour les rétablir quand elles sont épuisées par quelque production trop forte ou trop répétée.

Les terres sèches ont plus besoin de repos que les fortes.

Le tiers des terres qu'on laisse tous les ans se reposer ou en *jachères*, sert au parcours et aux pâturages des animaux.

40. Les terres *neuves* sont ordinairement des terres d'apport, aussi bien que les terres *portées*. On appelle particulièrement *portées*, celles qu'on jette d'un lieu dans un autre, comme plâtras, vidanges, fouilles, etc.

50. Les terres *neuves* sont celles qu'on tire, ou qu'on découvre à un, deux ou trois pieds en terre; ou celles qui ne rapportaient rien du tout, depuis très-long-temps, comme un fonds sur lequel il y aura eu un bâtiment. Elles ont ordinairement beaucoup de sels et de substance. On n'en dira pas davantage, non plus que des terres *portées*, parce que c'est pour le jardinage dont il n'est pas mention ici, qu'on a adopté de ces sortes de terres: on ne s'en sort point ou presque point pour les terres aux champs, on n'y pourrait pas fournir. Les terres neuves et les vidanges et fouilles y sont très-bonnes, quand on en a à y mettre. Il n'y a dans les terres aux champs, de terres neuves à faire valoir, que les places de bâtiments, ou les prés dont on a enlevé tout le gazon.

60. On appelle terres *novales* celles qui ne rapportaient que du bois et de l'herbe sans culture, et qu'on met en usage de labours, comme des bois et des prés, qu'on change en terres à grains.

Des moyens d'amender, améliorer et corriger les différentes terres rapportées, des engrais, des fumiers convenables et des labours faits à propos.

Après avoir donné un tableau des différentes terres

et de leurs qualités, il convient de donner un état des engrais, des amendements et des fumiers nécessaires pour les corriger et améliorer.

L'usage des engrais et du fumier est aussi ancien que l'agriculture et le jardinage. Il est, pourtant des terres si savoureuses par elles-mêmes, qu'elles n'ont pas besoin d'être remontées par des engrais. Tel est l'exemple que nous citons dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, au sujet des terres fertiles de St. Boniface, dans la Province de Manitoba.

Amender une terre; c'est y répandre de bon fumier ou des engrais convenables.

Par les termes de fumier et d'engrais, on doit entendre deux choses différentes; tout fumier est engrais mais tout engrais n'est pas fumier. De tous les engrais, les fumiers sont ceux dont l'usage est le plus commun, pendant que les engrais semblent moins connus, étant moins employés. On distinguera ici les uns et les autres.

Les fumiers sont les pailles qu'on met sous le bétail pour servir de litière; et qui, après avoir fermenté avec l'urine et les excréments des animaux, servent à fertiliser de nouveau les terres épuisées, en leur rendant les sels qui leur manquent. Les fumiers ont des qualités différentes, suivant l'espèce de l'animal qui les façonne. Le fumier mis en tas en sortant de l'écurie, fermente et s'échauffe considérablement. On connaît la fermentation du fumier entassé par la fumée qu'il rend, d'où il a pris le nom de *fumier*.

Les engrais n'éprouvent pas la même fermentation. Le fumier engraisse les terres, d'où il a pris le nom d'engrais, mais les autres engrais qui ne rendent point de fumée, ne s'appellent point fumier. Le fumier, pendant sa fermentation, est plus actif, et doit s'employer avec plus de ménagement; s'il est même trop imbibé d'urine récente, il est plus pernicieux qu'utile; celui qui a fermenté et qui est bien pourri, favorise davantage la végétation. Tout fumier employé trop tôt n'a pas encore acquis l'activité qu'il doit communiquer aux terres, en outre il produit beaucoup d'insectes. Employé trop tard, lorsqu'il est réduit en terreau, il a perdu son activité, et n'a plus, comme le sable, que la propriété d'alléger les terres pesantes et serrées.

La connaissance des différents degrés d'extinction des fumiers, suivant les terres, est une partie essentielle de la bonne culture. Les fumiers maigres sont ceux qui n'ont pas assez fermenté, où la paille et le crottin ne sont pas entremêlés. Les fumiers gras sont ceux où le tout est si bien consommé, qu'on ne distingue plus qu'une masse grasse, savonneuse.

Les engrais sont toutes les autres matières qui peuvent aussi aider la végétation, en y comprenant les différentes terres, par le mélange desquelles on change de nature celles sur lesquelles on les répand. On distingue encore les différents fumiers, en fumiers chauds et fumiers froids. Les fumiers chauds conviennent aux terres froides, pesantes et humides, et les fumiers froids aux terres chaudes, légères et sèches. Il faut observer que la trop grande quantité de fumiers nuit aux productions et les rend faibles et maigres.

L'Avenir du Nord-Ouest.

Nous apprenons avec plaisir que le très-zélé missi-

onnaire de la Rivière-Rouge, le Révd Père Lacombe, vient de nouveau agiter la question de colonisation dans le Manitoba par nos compatriotes; il s'agit actuellement à Montréal dans le but d'y organiser un autre mouvement d'émigration vers le Manitoba, et détourner par là, au profit de cette nouvelle province-sœur, les canadiens qui se proposent d'émigrer aux Etats-Unis.

Le Révd Père Lacombe ne retournera à Manitoba qu'au printemps. Les personnes qui désireraient le voir pourront s'adresser à la Maîtrise de St. Pierre, à Montréal, où il se tiendra tous les soirs à la disposition de ceux qui voudraient obtenir des renseignements sur le Nord-Ouest.

Nous publions ici, des détails intéressants, à la demande d'un ami de ce mouvement d'émigration vers le Nord-Ouest.

Voici cet article tel que publié dans le *Canada*, sous la signature Z.

Vous en souvient-il de ce mot de l'homme d'état canadien, lancé en plein parlement, au milieu des sourires des uns et des applaudissements tant soit peu moqueurs des autres: *all aboard for the West!*

Avait il raison sir Georges E. Cartier, lorsqu'il prédisait à notre immense ouest cette attraction qui devait mettre tant de peuples en marche? Oui, certes, et nous avons tort de ne pas croire à ses prévisions; et nous avons tort encore, nous Canadiens-français, d'attacher si peu d'importance au mouvement qui se fait aujourd'hui, non-seulement ici dans Ontario, mais encore par de là l'Océan, pour peupler les riches solitudes de notre nouvelle province, et des territoires qui l'avoisinent.

Nous avons doublement tort, car nous renonçons à l'avenir.

Quelle leçon nous donne le passé! L'histoire de notre pays nous apprend que la politique française, dès ses débuts en Amérique, a été une politique large et envahissante, la politique d'un peuple qui avait confiance dans ses forces et confiance dans les bienfaits apportés par lui pour les nouveaux pays qu'il voulait soumettre à sa domination.

A peine débarqués sur les rives du Saint-Laurent, nos pères prirent le chemin de tous les fleuves qui s'offraient devant eux; ils pénétrèrent dans tout le continent américain de l'est à l'ouest et du nord au sud, et arborèrent partout l'étendard français. Ils avaient pris possession déjà d'une grande partie de l'Amérique du Nord, avant que les colons anglais eussent songé à quitter les rives de l'Atlantique.

Aujourd'hui, que voyons-nous? Le contraire s'offre à nos regards, les colons courageux, hardis, qui vont de l'avant, qui s'organisent pour aller fonder des villes et des provinces, ce sont nos ennemis d'autrefois et nos émules d'aujourd'hui, ce sont les Anglais. Voyez ce qui se passe à Manitoba et au Nord-Ouest.

Nous nous croisons les bras, et nous admirons la hardiesse et l'énergie des Anglais qui savent s'imposer tant de sacrifices pour se frayer un chemin au milieu de la plus riche et de la plus fertile portion de notre pays.

Emparons-nous du sol, si nous voulons rester Canadiens.

Laissez moi vous rappeler les circonstances dans lesquelles ces mots furent prononcés.

CANTON POHÉNÉGAMOOK.—Superficie : environ 55,920 acres.—Nombre de lots : à peu près 500.

Il se faisait alors un mouvement de colonisation vers les townships de l'Est, que nous avions au début abandonnés en partie à nos concitoyens d'autre origine, et pour stimuler ce mouvement et pour suggérer à ses promoteurs le motif élevé qui devait l'activer, sir Georges nous disait alors : " Si nous voulons rester quelque chose au milieu des autres races, si nous voulons avoir notre part d'influence dans ce pays, emparons-nous du sol, poussons de l'avant, envahissons de tous côtés, ne nous laissons pas resserrer dans les étroites limites de nos paroisses.

Aujourd'hui, l'on semblerait faire une application toute autre de ces paroles. On paraît vouloir dire : fixez-vous à la culture de la terre si vous voulez rester Canadien. Ce n'est pas cela précisément qu'a voulu nous dire sir George E. Cartier.

En limitant nos projets de colonisation à la province de Québec, nous limiterions par là même la sphère de notre influence, nous renoncerais notre passé et nous renierions l'avenir.

J'ai vu le Manitoba, je l'ai parcouru. Je sais qu'il n'y a rien d'exagéré dans les prévisions que l'on forme sur son avenir. J'ai admiré l'élan de cette jeune province et je suis bien certain que les immenses ressources qu'elle offre vont être exploitées par la nouvelle population.

Comme Canadien-Français, j'ai été peiné de voir qu'il n'y a pas parmi nous un mouvement plus prononcé en faveur de la colonisation de ses riches plaines. Quel beau champ ouvert à l'avenir de notre race, si nous savions en profiter ! Que de belles et riches parcelles nous pourrions y fonder avec le surplus de notre population qui, chaque année, va se perdre dans la république voisine.

Mais voici, si je ne me trompe, qu'une occasion va se présenter de réparer notre apathie passée. On annonce l'arrivée du Révd. Père Lacombe, O. M. I., parmi nous.

Ce dévoué missionnaire a déjà travaillé avec succès à la colonisation du Manitoba. J'ai visité plusieurs groupes de Canadiens-Français qu'il y a attirés. Je sais combien ils sont heureux et prospères. On nous dit que le Rév. Père Lacombe vient continuer l'œuvre qu'il a si bien commencée; que Nos Seigneurs les évêques, dont les vues sont si élevées, le cœur si patriotique, vont encourager sa mission. Que Dieu le veuille ! Notre épiscopat et notre clergé peuvent encore nous sauver de la ruine.

Colonisation.

Cantons Pohénégamook, Chabot et autres.

(Voir numéros 24 et 28 de la " Gazette des Campagnes. ")

Ceux qui ont l'intention de s'établir sur les terres de la Couronne pourront tirer parti des tableaux qui suivent, dans le choix qu'ils devront faire. On y trouvera, pour chaque rang le nombre total des lots, le nombre des lots vendus, le nombre des billets de location, les numéros des lots vendus ou octroyés et pour lesquels il y a des billets de location.

Rangs.	Nombre total des lots.	Nombre des lots vendus.	Nombre des billets location.	Numéros des lots vendus ou octroyés.	Numéros pour lesquels il y a des billets de location.
1er rang	60	4	Nos. 14, 16, 19, 21.
2e	38	2	" 16, 17.	Nos. 2, 9, 30, 31.
3e	60	14	" 1, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 16, 19 à 23 inclusivement.	" 7, 9 à 13 inclusivement, 27, 28.
4e	60	2	" 22, 23.
5e	60	18	" 6, 7, 9, 10, 14, 15, 17, 19 à 28 inclusivement.
6e	60	18	" 1 à 14 inclusivement, 14 à 24 inclusivement.	" 2, 5 à 9 inclusivement, 13, 15, 16, 21.
7e	60	22	" 9 à 22 inclusivement, 20, 22 à 24 inclusivement.	" 21.
8e	9	" 9, 10, 16, 18, 20, 21, 23.	" 19, 20.
9e	7	" 5, 18.
10e	2	" 19.
11e	1
Total	416	81	25

Ainsi il y a dans Pohénégamook 81 lots vendus et pour lesquels il y a des billets de location. Dans le premier rang aucun lot n'est vendu; pour les 1er, 2e, 3e, 6e, 7e et 11e rangs, il n'y a pas de billets de location.

Le nombre total des lots du canton Pohénégamook ne peut être qu'approximatif, pour le présent, parce que dans les 8e, 9e et 10e rangs l'arpentage n'est fait que jusqu'au numéro 24; de plus, dans ces rangs les lots sont irréguliers.

Autres remarques.—1er rang : les numéros 7 à 20 se trouvent sur le chemin Pohénégamook.—2e rang, numéros 12 à 23; 3e rang, 14 à 25; 4e rang, 14 à 23, tous ayant la même situation. Le chemin Traché a débordé et tracé au fronton des 4e et 5e rangs, mais pour éviter une côte assez élevée, l'on se propose de localiser ailleurs; l'endroit cependant n'est pas encore déterminé.—6e rang : numéros 29 à 34 couverts par le lac Pohénégamook, numéros 23 à 28 d'un côté, et 35 à 40 de l'autre.—7e rang : numéros 25 à 34 couverts par le lac, numéros 19 à 24 d'un côté, et 35 à 40 de l'autre.—8e rang : les lots y sont octroyés gratuitement.—9e rang : numéros 19 à 24 sur le lac et le chemin Pohénégamook.—10e rang : numéros 19 à 24 sur le lac et le chemin Pohénégamook; les lots sont donnés gratuitement.—11e rang : numéros 19 et 20 sur le lac; octrois gratuits.

Tous les lots n'ont pas une égale superficie; les uns ont cent ou cinquante acres plus ou moins. Les lots se comptent de l'Est à l'Ouest.

CANTON CHABOT.—Environ 644 lots.

Nombre de lots : du 1er rang au 11e rang inclusivement, 56 lots chaque rang; 12e rang, 28 lots, soit en tout 644 lots. Numéros des lots vendus : 5e rang, numéros 50, 51 et 52; 6e rang, numéros 50, 51 et 52; 10e rang, numéros 8 et 9. Les lots numéros 1 à 28 inclusivement, dans les 2e, 3e, 4e, 5e,

6e et 7e rangs ne sont pas subdivisés. Une partie des 7e et 8e rangs se trouve sur le chemin Taché.

CANTON PAINCHAUD.—*Environ 552 lots.*

Nombre de lots : Rang A, 79 lots dont trois vendus, numéros 3, 5 et 6 ; Rang B, 81 lots dont 4 vendus, numéros 2 à 5 inclusivement ; 1er rang, 56 lots dont huit vendus, numéros 12, 20, 21, 27, 28, 29, 43 et 44. Les lots numéros 1 à 17, dans le 1er rang, ne sont pas arpentés. Dans les 2e, 3e et 4e rangs, il y a 56 lots par rang ; dans le 5e rang, 56 lots dont un vendu, numéro 52 ; 6e rang, sur le chemin Taché, 56 lots ; 7e rang, 56 lots, dont 16 vendus.

CANTON CHAPAIS.—*Environ 643 lots.*

Nombre de lots : Rang A, 36 lots et rang B, 38 lots, sur deux rangs sur le lac Kiemquispum.—1er rang, 63 lots ; 2e rang 62 lots, dont 38 ayant billet de location, savoir : lots numéros 1, 2, 3, 13, 15, 16, 20, 21 et de 32 à 62 ; 3e rang 62 lots, dont 39 ayant billet de location, savoir : numéros 1, 2, 3, 6 à 9, 15, 9, 20, 21, 30 à 40, 46 à 62. Les 2e et 3e rangs sur le chemin Taché.—4e rang, 62 lots, non subdivisé.—5e rang, 62 lots ; 6e rang, 56 lots. Les 5e et 6e rangs subdivisés depuis le numéro 32.—7e rang, 48 lots.—8e rang, 45 lots ; 9e, 10e, 11e et 12e rangs, 42 lots chaque rang.—Nombre total de lots : 643 dont 77 ayant billet de location.

Comme nous le voyons, il y a, dans les cantons de Kamouraska, au-delà des Allogany, une quantité assez considérable de bonnes terres disponibles pour la colonisation. Le surplus de la population rurale des paroisses du fleuve peut trouver là, l'espace et les ressources qui lui manquent. — Sans doute toutes les parties du territoire désigné ne seraient pas également avantageuses à coloniser ; il y a des endroits rocailleux qui exigeraient de la part du colon des travaux considérables ; mais si, sous ce rapport l'on voulait faire la comparaison entre ces terrains et ceux de la plupart des établissements du versant opposé, je ne sais réellement lesquels l'emporteraient. Je puis dire, en toute sûreté, cependant, que nos pères qui ont eu le courage d'accumuler dans nos champs, ces longues suites de digues de roches, que l'on connaît, ne reculeraient pas en présence de ces obstacles. Quoiqu'il en soit, l'important est de savoir s'il y a profit à exploiter tel ou tel terrain. — Une terre rocailleuse ou caillouteuse, n'est pas pour cela de mauvaise qualité. — Si jusqu'à aujourd'hui, l'on n'avait mis en culture que les endroits dépourvus de roches, un bon nombre de nos paroisses n'existeraient certainement pas. Or qui nous dit que malgré les dépenses ou les travaux à faire pour le déboisement et l'épierrement d'une terre, dans la région mentionnée, il n'y aurait pas de bénéfices à réaliser ? Les exemples que nous avons sous les yeux ne nous permettent-ils pas de faire, à cet égard, au moins, des suppositions favorables ? Afin de dissiper tout doute, je citerai le témoignage de M. l'arpenteur Desrochers, autrefois de St. Paschal, devant le comité de colonisation et d'immigration, année 1862. Parlant de tous les cantons de Kamouraska, il dit " qu'on y rencontre une grande variété dans la nature du sol, c'est-à-dire tantôt de la terre grise, tantôt de la terre jaune, noire ou sablonneuse mêlée à de petits cailloux, tantôt extrêmement rocheuse ; cette variété du sol se rencontre à de courts intervalles. Voici, en résumé, ajoute-t-il, sur la valeur du sol de chaque canton, l'idée que je me suis formée : un tiers de perte, à cause des roches qui couvrent le sol ; un tiers de bonne terre, avec un peu de roches et qui pourrait se faire à peu de frais, et le dernier tiers sans roche aucune. " Il n'y aurait donc, suivant M. Desrochers, qu'un tiers qui serait impropre à l'agriculture dans le comté de Kamouraska.

De leur côté, les établissements prospères du canton Polé-négamook fournissent la meilleure occasion de constater jusqu'à quel point les roches peuvent être nuisibles au colon, là comme ailleurs.

Sur toute l'étendue de terre déjà défrichée, dans ce canton, aucun travail spécial d'épierrement n'a encore été exécuté. Pourtant on a semé, et la herse a passé sur la semence. Les pierres étant abondantes, ces travaux de culture demandent l'épierrement, au moins, de la surface du sol. Le hersage énergique qui s'opère, alors, au moyen d'une herse pesante, à dents de fer, n'est pas praticable, quand à chaque instant, l'on doit rencontrer des cailloux, soit dessus, soit à l'intérieur des premières couches du terrain à cultiver.

Dans tous les cas, rien n'empêche le colon de s'établir sur les

lots les plus avantageux, puisqu'actuellement il n'a que l'embaras du choix. Ceux-ci, une fois défrichés, les lots de moindre valeur aujourd'hui acquerront assurément assez d'importance pour mériter qu'on s'en occupe. C'est ce qui est arrivé partout où l'on a fondé des établissements, et c'est ce qui devra nécessairement arriver dans vos cantons. Qu'on laisse en bois, les parties du territoire impropres à la culture : tôt ou tard ces terrains auront leurs prix.—A. T.

Note de la Rédaction.—Généralement on regarde les pierres comme nuisibles à la culture, et l'on désire s'en débarrasser, si toutefois pour cela on ne laisse en friche la partie de terrain qui en est couverte. Effectivement les pierres gênent les racines des plantes, les empêchent de pivoter, s'opposent à la germination des graines qu'elles recouvrent, usent considérablement les charrues, les bêches, les pioches, les fers des chevaux ; le hersage est difficile à opérer lorsque les pierres sont superficielles ; dans ce dernier cas aussi elles donnent, sous elles, retraite aux animaux destructeurs.

Cependant, quelque avantageux qu'il soit de les enlever, il est des cas où elles sont plus utiles que nuisibles. Ainsi, dans les terrains froids les pierres noires telles que les schistes, les ardoises, etc., en absorbant et en conservant plus longtemps la chaleur du soleil, concourent à y activer la végétation pendant l'été, et par suite augmentent la somme des produits.

Il n'est personne qui n'ait remarqué que les arbres qui sont plantés sur des roches fendillées et à couches séparées par de la terre végètent souvent mieux que ceux qui se trouvent dans les meilleurs sols. De plus, l'abondance des pierres dans un champ empêche les taupes de le labourer, ce qui est encore un petit avantage.

Dans, lorsqu'un cultivateur voudra bien faire épier-
rer, il devra prendre ces faits en considération.

Il est des cas, cependant, où l'épierrement est indispensable et, encore plus, où il est utile. Plusieurs plantes, à racines pivotantes, telles que les carottes, les betteraves, peuvent être arrêtées dans leur végétation par la seule rencontre des pierres existant dans la profondeur du sol ; d'autres peuvent être empêchées de sortir de terre par les pierres qui se trouvent à la superficie. Dans ce dernier cas, un grand nombre de semences sont étouffées par elles, et la fauchaison des prairies naturelles et artificielles devient incomplète et difficile ; elles tiennent une place qui pourrait être employée par les plantes. C'est ce que nous voyons dans la plupart de nos champs du côté sud du fleuve, au grand étonnement des étrangers qui ne peuvent se rendre compte de cet état de chose de la part de nos cultivateurs : de nombreuses digues de pierres absorbent près de la moitié du sol en culture sans que l'on essaye à y remédier.

Il est vrai que cet épierrement des champs est coûteux, mais pourquoi ne pas l'effectuer à la longue, en consacrant quelques semaines de travail chaque été dans la saison morte. Ces pierres peuvent être employées à la confection des clôtures, de même qu'aux fosses profondes qu'on remplit ; avec ces pierres recouvertes de terre, les eaux s'infiltreront entre les pierres utilisées pour les fossés et elles ne nuisent plus aux productions de la surface du sol.

Bibliographie.

L'Anglicisme, voilà l'ennemi.—Tel est le titre d'une causerie faite au Cercle Catholique de Québec en décembre dernier, et

que l'auteur M. J. P. Tardivel, l'un des rédacteurs du *Canadien*, vient de publier en brochure; nous remercions ce Monsieur pour l'envoi d'un exemplaire que nous avons lu avec beaucoup d'intérêt et surtout avec profit.

Dans cette brochure, M. Tardivel déclare une guerre sans trêve ni merci contre les anglicismes, et ceux qui s'en rendent coupables. La lecture de cette brochure pourrait être d'une grande utilité dans nos campagnes où l'anglicisme gagne du terrain, grâce aux jeunes gens qui nous reviennent des États-Unis; pour faire preuve d'une grande connaissance de la langue anglaise, ces jeunes gens glissent à tout propos des mots anglais dans leur conversation ordinaire: ainsi, pour faire une promenade, ils diront faire une RUN; vendre à bon marché, ils diront faire un RUN; il a runné pour il a couru, etc.— On peut se procurer cette brochure au Bureau du *Canadien*, à Québec.

RECETTES

Moyen de guérir les écorchures et autres blessures des chevaux.

On prend huit onces d'alun, autant de conopsea verte, 3 onces de vert de gris, 3 onces de sel ammoniac, autant de sulfate de zinc, 2 grains de satran, et 22 grains de camphre. On pile le tout très-fin: on le met ensuite dans un vase de terre neuf, sur un feu de charbon, où on le fait bouillir jusqu'à ce qu'il soit réduit en masse épaisse et compacte. Tant que le mélange est sur le feu, il faut le remuer avec une spatule de bois, et on ne le retirera que quand cette dernière y reste fixée. Ce n'est que quand la masse commence à s'épaissir qu'on y ajoute le safan et le camphre. Quand elle est refroidie, cette masse devient dure comme une pierre.

Pour s'en servir on casse de cette pierre un morceau gros comme une noisette, et on le met dans une bouteille avec une chopine d'eau de rivière, on l'y laisse jusqu'à ce qu'il soit dissout; on verse de cette dissolution sur un morceau de drap, et on frotte fortement les écorchures, blessures ou parties tuméfiées. On répétera cette opération tous les quarts d'heure, en laissant sur la partie malade une compresse humide. En vingt-quatre heures on fait considérablement diminuer les tumeurs les plus fortes, et, en continuant, on les guérit, ainsi que les écorchures et les blessures.

Méthode pour conserver les pommes de terre entières pendant plusieurs années.

Un cultivateur s'assura de la profondeur souterraine à laquelle les pommes de terre cessent de végéter. Il trouva qu'à un pied sous terre elles produisaient des jets verts à la fin du printemps; qu'à 2 pieds, ces jets sortaient de terre vers le milieu de l'été; qu'à 3 pieds ces jets acquéraient une très-petite longueur sans pouvoir sortir de terre; et qu'à 3 pieds et demi elles cessaient de végéter.

D'après ces données, ce cultivateur enfouit, dans un jardin, sur un terrain parfaitement drainé, à 3 pieds et demi plusieurs tas de pommes de terres qu'il retira au bout d'un, deux et même trois ans, et qu'il trouva fraîches, fermes et sans aucune trace de germination. En suivant ce procédé si simple, on pourrait, dans les années d'abondance, conserver sans frais et sans peine des masses considérables de pommes de terre pour les années de disette, en les mettant dans des fosses creusées de quatre pieds.



CHEMIN DE FER

DU

PACIFIQUE-CANADIEN.

Soumissions pour Matériel Roulant.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné, jusqu'à

MIDI, LUNDI, le 23 FEVRIER courant; pour fournir immédiatement le matériel roulant qui suit:

- 4 Wagons de première classe.
- 2 Wagons pour les Bagages et les Malles.
- 60 Wagons de Fret.
- 60 Wagons Plateformes;

Des plans et devis peuvent être vus, et l'on peut obtenir tous les renseignements désirés en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, à Ottawa, et au bureau de l'intercolonial à Moncton, N.-B.

Le matériel roulant doit être livré sur l'embranchement de Pembina du chemin de fer du Pacifique Canadien, le ou avant le 15 MAI prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer
et des Canaux.

Ottawa, 7 février 1880.

19 Février 1880.



CHEMIN DE FER

DU

PACIFIQUE-CANADIEN.

Soumission pour Matériel Roulant.

ON DEMANDE DES SOUMISSIONS pour fourniture d'un MATÉRIEL ROULANT devant être livré sur le Chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir: —

- 20 Engins Locomotives.
- 16 Chars de première classe (dont une partie en traverse).
- 20 Chars de seconde classe (dont une partie en traverse).
- 3 Chars Express et à Bagage.
- 3 Chars Poste et à Fumer.
- 240 Chars Boite à Fret.
- 100 Chars à Plateformes.
- 2 Charrues à Altes.
- 2 Charrues à Neige.
- 2 Flangers.
- 4 Chars à Mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la Province du Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15^e JOUR DE MARS prochain.

Les soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à MIDI, le PREMIER JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer
et des Canaux.

Ottawa, le 17 février 1880.

19 Février 1880.

Apprentis demandés.

DEUX jeunes gens actifs et désireux d'apprendre la typographie, trouveront de l'emploi à l'atelier typographique de la Gazette des Campagnes. Pour conditions s'adresser à

FIRMIN H. PROULX,

Sté: Anne de la Pocatière.